

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 17 juin 2021

Membres présents : M. Thibault BONNAUD (étudiant) - Mme Marie-Emma BOURSIER (Doyen) – M. Paul BRÉANT – Mme Clémence CAMELOT (étudiante) – Mme Marion CARIOU (étudiante) – Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE - Mme Marie-Blanche DEVAUX – Mme Julie DION - M. Hakim HADJ-AISSA - M. Patrick HASSENTEUFEL - M. Christophe HUE - M. Patrick JACOB - Mme Victoire LASBORDES – Mme Nadège LÉARD - M. Franck MONNIER – Mme Wafa NABIL - Mme Sophie PETITRENAUD – M. Olivier PLUEN – M. Rafaël SERZIALE (étudiant) - Mme Lya ZHANG (étudiante)

Membres avec procuration :

Mme Muriel CHAGNY donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
M. Frédéric CHAMPAGNE donne procuration à M. Pascal FOURNIER
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à M. Patrick HASSENTEUFEL
M. Terry OLSON donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

Membres excusés : M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN

Membres invités : Mme Carole MARINHEIRO – Mme Véronique MOREAU – M. Stéphane OLIVÉSI – M. Jean- Luc PENOT -Mme Mélanie RAVET

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - M. Jacques de MAILLARD – M. Thibaut FLEURY-GRAFF - M. Laurent WILLEMEZ

Madame le Doyen ouvre la séance à 9h.

Avant d'énumérer les différentes procurations, Madame le Doyen accueille les nouveaux membres du Conseil élus à la suite des élections des 1^{er} et 2 juin 2021 :

- **Collège A :**

Madame Muriel CHAGNY (procuration à Madame Marie-Emma BOURSIER, Doyen)
Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE
Monsieur Patrick HASSENTEUFEL
Monsieur Patrick JACOB
Madame Sophie PETITRENAUD

- **Collège B :**

Madame Lise CORNILLEAU (procuration à Monsieur Patrick HASSENTEUFEL)
Monsieur Hakim HADJ-AISSA
Madame Victoire LASBORDES
Monsieur Franck MONNIER
Monsieur Olivier PLUEN

- **Collège BIATSS :**

Monsieur Paul BRÉANT
Madame Marie-Blanche DEVAUX
Madame Julie DION
Madame Nadège LÉARD
Madame Wafa NABIL

- **Personnalités extérieures à l'université :**

Monsieur Frédéric CHAMPAGNE – Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Versailles (procuration à Monsieur à Pascal FOURNIER)
Monsieur Frédéric HUE – représentant de la CASQY
Monsieur Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN (excusé ce jour) – Président de la Cour d'appel de Versailles
Monsieur Terry OLSON (procuration à Madame Marie-Emma BOURSIER, Doyen) – Président de la Cour administrative d'appel de Versailles

- **Collège usagers (étudiants) :**

Monsieur Thibault BONNAUD
Madame Clémence CAMELOT
Madame Marion CARIOU
Monsieur Rafaël SERZIALE
Madame Lya ZHANG

Madame le Doyen évoque également la présence de membres invités à voix non délibérative, lesquels au regard de leur fonction (directeurs de laboratoire ou de département) apportent une aide précieuse dans la conduite des débats. Elle ajoute que c'est au cours de cette instance délibérative très importante que sont discutées toutes les orientations et décisions majeures qui concernent la vie de la Faculté, avec un vote s'il y a lieu. Traditionnellement, les étudiants élus apportent beaucoup aux débats qui ont jusqu'alors toujours été très constructifs. Madame le Doyen compte sur leur assiduité aux Conseils précédés de Bureaux auxquels sont conviés deux étudiants élus. Bureaux au cours desquels l'équipe décanale et les directeurs de département avec l'équipe administrative travaillent sur les projets qui seront soumis au Conseil en séance plénière. Elle insiste sur l'importance de confirmer leur présence ou de transmettre leur procuration afin d'être certain d'atteindre le quorum. Un calendrier annuel des Conseils sera communiqué en début d'année universitaire. Il y a généralement cinq à six Conseils par an, le jeudi matin, les Bureaux se déroulant le mardi après-midi.

Madame le Doyen ajoute que, pour l'heure, la tenue du Conseil de Faculté prévu le 8 juillet reste en suspens et dépendra de la nécessité d'un vote.

VOLET INSTITUTIONNEL

1- Information sur les résultats des élections des représentants des personnels et des usagers aux Conseil de Faculté et Conseil de l'IEJ

Comme évoqué précédemment, les élections ont eu lieu les 1^{er} et 2 juin derniers.

S'agissant du renouvellement du Conseil de Faculté, les listes ont été menées par Monsieur Franck MONNIER pour les enseignants-chercheurs.

En ce qui concerne le Conseil de l'IEJ, les enseignants-chercheurs élus sont :

- Monsieur Laurent GODON
- Madame Marie MALAURIE-VIGNAL
- Monsieur Raphaël MATTA-DUVIGNAU
- Madame Anaïs SZKOPINSKI

2- Information sur la rentrée universitaire 2021-2022

Lors du précédent Conseil de Faculté, nous avons voté une rentrée le 13 septembre. Le MESRI a décidé que la prochaine rentrée universitaire se ferait dans des conditions normales avec un retour des personnels et des étudiants en présence à la Faculté. Nous devons cependant rester prudents, raison pour laquelle aucune communication n'a été faite pour l'heure auprès des étudiants car nous sommes tributaires des circulaires du Ministère qui nous donne des orientations conditionnées par l'évolution de la situation sanitaire. Dans le cas contraire, l'équipe décanale a d'ores et déjà demandé à Madame Marie-Blanche DEVAUX de travailler sur les emplois du temps dans l'hypothèse d'une rentrée hybride imposant des mesures de distanciation. Grâce au travail important de Monsieur Franck MONNIER et de l'équipe administrative, la diffusion synchrone de l'ensemble des cours sera possible évitant ainsi le dépôt parfois difficile sur les plateformes et aux étudiants de rattraper les cours.

VOLET PÉDAGOGIQUE

3- Vote sur le calendrier étudiant du Master 2 Droit parcours Carrières administratives de l'année universitaire 2021-2022

Vote : à l'unanimité

4- Vote sur le calendrier étudiant du Master 2 Droit parcours Carrières judiciaires de l'année universitaire 2021-2022

Vote : 23 voix POUR – 1 abstention

5- Vote sur le calendrier étudiant du DAEU A de l'année universitaire 2021-2022

Le Doyen rappelle que la DAEU A mention Lettres et Sciences humaines permet aux personnes qui n'ont pas leur baccalauréat d'accéder à un niveau équivalent. Les cours (géographie, histoire, anglais, français) sont dispensés par des professeurs du second degré et est coordonné par Monsieur Jean-Luc PENOT du service de la formation continue de l'université.

Vote : à l'unanimité

6- Vote sur le renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation Ius & Politia/UNJF

Madame le Doyen explique que l'adhésion de notre Faculté à l'UNJF (Université Numérique Juridique Francophone) est très ancienne. Elle propose des cours et des exercices en ligne pour les étudiants via le portail « univ-droit » qu'elle développe. L'UNJF a récemment changé de statut au titre la Fondation Ius & Politia (créée très récemment avec la Conférence des doyens) et est désormais abritée par l'Académie des sciences morales et politiques. Outre les cours en ligne, il s'agit de développer une offre de formation autour du développement des pédagogies innovantes. La cotisation a été renégociée et revue à la baisse à hauteur de 5 000 € en raison d'un accord trouvé au sein de la Fondation.

Madame le Doyen invite les étudiants élus à informer leurs camarades des ressources ainsi offertes.

Vote : à l'unanimité

7- Vote sur le renouvellement de la convention de partenariat avec HEC

Madame le Doyen explique aux nouveaux membres du Conseil que cela fait plus d'un an que nous évoquons le renouvellement de ce partenariat. La convention initiale datant d'une quinzaine d'années prévoyait jusqu'à présent l'accueil d'une quarantaine d'étudiants de HEC de niveau licence 3 qui, grâce à cet accord, pouvait valider au sein de notre Faculté une licence de droit avec 48 ECTS délivrés parmi les matières fondamentales de L1, L2 et L3 et 45 ECTS validés au sein de HEC. Arrivée à son terme, Madame le Doyen a souhaité que cette convention présente enfin une contrepartie pour la Faculté. Après négociations, la nouvelle convention offre à 5 étudiants de master 2 de droit la possibilité de suivre des certificats/diplômes de formation continue (une centaine d'heures de présence à HEC) exclusivement en anglais, sur des thématiques variés (développement durable, développement économie solidaire, intelligence artificielle...), sans frais de scolarité.

Les circuits administratifs ont été rallongés car nous avons, d'une part, demandé au partenaire de réduire la durée de la convention à 3 ans (au lieu de 5) sachant que le renouvellement au bout de la première année doit donner lieu à un accord express des parties et, d'autre part, l'université a entre-temps mis en place une nouvelle politique

d'analyse de l'ensemble des conventions qui tient à une analyse financière plus poussée afin d'être certain qu'il n'y a pas de coût induit à sa charge (neutralité entre le coût de l'accueil des étudiants HEC et les formations offertes par HEC à nos étudiants).

Monsieur Franck MONNIER annonce que 10 étudiants de la Faculté se sont portés candidats sur 5 des formations ouvertes à HEC.

Vote : 21 voix POUR – 3 abstentions

8- Information sur les MC2C Saclay

La campagne des MC2C (Modalités de contrôles de connaissances et compétences) Saclay pour les mentions de masters 1 et 2 a débuté et doit être clôturée le 30 juin. Les modifications mineures ne donneront pas lieu à un nouveau vote en CFVU, par contre les modifications majeures devront être validées à la CFVU de Saclay le 28 juin. Cependant, à la demande de Saclay, le processus a été modifié et les MC2C des mentions Saclay seront dorénavant soumises à approbation de la CFVU de l'UVSQ. Présentées jusqu'à présent en Conseil de Faculté à titre d'information, elles devront désormais faire l'objet d'un vote en amont de la CFVU.

Madame le Doyen évoque également l'ouverture de la campagne de recrutement des mentions de masters 1 via l'application Inception. Certaines formations (notamment l'apprentissage) sont ouvertes depuis le mois de mars contrairement à l'immense majorité des mentions en formation initiale accessibles depuis le 15 mai.

Au vu du nouveau système mis en place à savoir que les étudiants d'une mention de master 1 ayant validé leur année ont de droit accès à l'un des masters 2 de la mention d'origine, un travail de coordination au sein des mentions doit se poursuivre très certainement sous l'égide de l'École Gradué. Certaines places sont également réservées à des candidats venant d'autres universités.

Monsieur Olivier PLUEN souhaite savoir si les étudiants doivent obligatoirement candidater en master 2 même s'ils viennent de la même mention.

Madame le Doyen insiste sur le fait que tous les étudiants doivent candidater sur Inception même s'ils viennent du master 1 auquel est attaché le master 2 demandé. Ils doivent classer deux choix prioritaires en M2 par mention. Les 2 directeurs de master étudient chaque dossier en fonction des prérequis. En cas de refus, une commission pédagogique proposera à l'étudiant une place dans l'un des masters 2 de la mention.

Monsieur Patrick JACOB interroge sur le nombre de place ouvertes à l'extérieur qui est conditionné au nombre d'étudiants de la Faculté en master 1 qui souhaitent poursuivre en master 2.

Madame le Doyen répond que malheureusement nous ne connaissons pas la volatilité des étudiants ce d'autant qu'ils peuvent s'inscrire jusqu'en septembre et même à cette date retirer leur inscription.

Monsieur Stéphane OLIVÉSI pense que toutes les mentions sont différentes et la problématique est différente en fonction de la mention mais estime qu'avec le passage dans Saclay s'est rajoutée de l'incertitude, les étudiants postulent un peu partout en France et nous sommes obligés d'en recruter beaucoup pour avoir un groupe à peu près

homogène. Certains étudiants (sur liste d'attente) s'en vont de la Faculté même après avoir commencé les cours lorsqu'ils apprennent être acceptés dans une autre université.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE insiste sur le fait que la procédure n'a pas beaucoup changé, la seule différence est qu'il faut que nous affectons les M1 de la mention mais la volatilité des étudiants reste identique.

Madame le Doyen alerte sur le fait que la liste d'attente fait courir la règle « silence vaut acceptation ».

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE informe avoir eu un problème de calendrier pour les recrutements car tous les étudiants n'ont pas les résultats de leurs examens au même moment (par exemple notre calendrier est décalé d'un mois par rapport à celui de Sceaux).

Madame le Doyen répond qu'il s'agit d'un travail de coordination entre les établissements. Quoiqu'il en soit, il y a une réelle problématique d'accès à l'information. Mesdames Carole MARINHEIRO et Mélanie RAVET ont échangé à plusieurs reprises avec leurs homologues de l'UP Saclay et d'Evry.

VOLET ÉVÉNEMENTIEL

9- Information sur la rentrée solennelle

Contrairement à l'année dernière où la rentrée solennelle n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire, Madame le Doyen envisage une cérémonie le 21 octobre, le 18 novembre ou le 25 novembre mais sous un format plus réduit (distanciation physique, réduction du public dans l'amphi, un ou deux accompagnants par major).

La date d'octobre a comme inconvénient de ne pas forcément permettre de connaître les résultats des masters 2 sachant que l'Ecole Gradué maintient de son côté la remise de diplômes de master 2 très certainement en mars.

Monsieur Franck MONNIER intervient pour dire que la jauge réduite d'étudiants et d'accompagnateurs dans l'amphi 5 peut être frustrante pour les majors qui souhaitent être accompagnés par leurs familles et leurs amis. Il sera possible de retransmettre la cérémonie en direct. Cette captation pourra être déposée sur le site web de la Faculté.

Madame le Doyen informera ultérieurement la communauté de la date choisie.

10- Information sur la Nuit du droit

Madame le Doyen explique que la précédente session de la Nuit du Droit avait eu lieu en 2019 dans la salle du Jeu de Paume de Versailles. Elle est relancée par le Conseil constitutionnel. Madame Nathalie WOLFF, vice-doyen à la vie étudiante, et Madame Anne-Valérie LE FUR sont chargées du projet pour lequel l'ensemble des partenaires institutionnel (Cour administrative d'appel, Tribunal judiciaire, Barreau de Versailles, Tribunal de commerce, Compagnie des experts) et la Mairie de Versailles seront sollicités. Ces événements sont l'occasion de renforcer les liens avec nos partenaires.

VOLET LOGISTIQUE

11- Information sur le projet d'aménagement des bureaux des enseignants-chercheurs

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Paul BRÉANT, en charge de ce projet avec Madame Véronique MOREAU, annonce qu'un tiers des enseignants a répondu. Les travaux de peinture débiteront ce mardi.

Madame le Doyen ajoute que les bureaux des personnels administratifs avaient déjà fait l'objet d'une rénovation. Elle remercie l'ensemble de l'équipe logistique.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Franck MONNIER prend la parole pour informer, notamment les membres du Conseil qui ont participé aux commissions Parcoursup, que les futurs effectifs de licence 1 sont à peu près conformes aux années précédentes. Pour l'heure, nos deux licences sélectives ont à peu près la moitié de leurs effectifs et les licences non sélectives à peu près un tiers.

Monsieur Rafaël SERZIALE (élu étudiant) fait allusion à un courrier récent de représentants d'étudiants de L2 P1 s'agissant d'une diminution de notes. Madame Mélanie RAVET explique que : A l'issue des délibérations, nous avons constaté qu'il y avait eu une erreur administrative commise dans le lancement du calcul des notes. La transmission des résultats a donc été suspendue afin de procéder à des vérifications d'où certains étudiants qui, au départ étaient admis alors même que leurs deux semestres étaient ajournés, ne l'étaient plus en raison de la non compensation des deux semestres.

Madame le Doyen rappelle que les étudiants ne doivent en aucun cas avoir accès aux notes d'examens et de TD en amont des délibérations. Seul le PV de délibération permet de cristalliser les notes dont l'étudiant peut se prévaloir. Seule le président ou la présidente du jury est habilité à juger de la pertinence d'un recours gracieux.

Monsieur Franck MONNIER indique que six étudiants sont concernés par cette erreur de résultat d'admission. Afin de préserver leur chance de réussite, nous avons reprogrammé des épreuves de rattrapage car les étudiants se croyant admis ne se sont pas présentés aux premières épreuves de rattrapage.

S'agissant de Parcoursup, Monsieur Stéphane OLIVÉSI informe que la licence 1 de science politique dispose de 60 places pour 1 900 candidatures. Il alerte sur le fait que beaucoup de bons dossiers n'ont pas été retenus et pense qu'il est souhaitable à l'avenir d'ouvrir un troisième groupe en L1. Cette réflexion sera abordée lors de l'assemblée générale du département la semaine prochaine.

Madame le Doyen répond qu'elle est pleinement consciente de ce problème mais outre un problème de capacité d'accueil physique des étudiants, nous sommes contraints par une enveloppe d'heures complémentaires et de vacations réduite significativement par la politique de l'université depuis plus de 2 ans. Par ailleurs, la préoccupation actuelle relève de l'accueil et des conséquences de la réforme de la PASS au regard des très mauvais résultats des étudiants inscrits en LAS (Licence Accès à la Santé) à la Faculté et surtout des étudiants en Faculté de médecine qui suivent un module droit.

Elle rappelle le but de la réforme de la PASS c'est qu'à terme 50 % des étudiants inscrits en deuxième année de médecine viennent de la faculté de médecine 50 % de formations autres (droit, économie, lettres). A l'heure actuelle, moins de 15 % d'étudiants viennent d'autres filières que de la première année de médecine. L'Université demande à la Faculté d'accueillir plus d'étudiants, non seulement des étudiants qui ont suivi le module droit qui sous réserve de la validation des 10 ECTS pourront rentrer directement en deuxième année (sur 160 étudiants seulement 17 ont validé le module droit avant la seconde session) mais potentiellement aussi les étudiants du module 2R (Rééducation Réadaptation). En effet, lorsque l'UVSQ s'est trouvée dans l'obligation de proposer à l'ensemble des étudiants inscrits en médecine une LAS (licence autre), seules la Faculté de droit et la Faculté de science ont joué le jeu en ouvrant des places de LAS. La Faculté de médecine a alors ouvert une licence LAS 2R et il se trouve qu'aujourd'hui les étudiants de ce portail LAS n'ont pas débouché, ce qui représente 300 étudiants auxquels nous devons proposer une inscription à l'UVSQ. Il n'est pas exclu que la Faculté soit dans l'obligation de recevoir un nombre non négligeable d'étudiants de ce module 2R en première année. Une réunion de groupe de travail est fixée après les résultats de ce module publiés le 19 juillet.

Monsieur Stéphane OLIVÉSI trouve ce dispositif parfaitement incompréhensible et ne comprend pas pourquoi il viendrait parasiter nos formations et notre fonctionnement.

Madame le Doyen a proposé au groupe de travail de réfléchir à une nouvelle licence sélective bi ou tri disciplinaire (droit-santé ou droit-santé-gestion) qui pourrait conduire à certains métiers de l'industrie pharmaceutique par exemple, laquelle a plus de sens pour les étudiants non recrutés en médecine et qui est valorisante pour la Faculté. Cette bi ou tri licence pourrait être localisée à la Faculté de médecine ce qui permettrait de ne pas peser sur nos capacités d'accueil.

Monsieur Patrick HASSENTEUFEL s'indigne sur le fait qu'il nous est demandé d'accueillir de plus en plus d'étudiants sans aucun moyen supplémentaire.

Madame le Doyen évoque un rapport du Sénat intitulé « Mission flash R1C » sur la mise en œuvre de la réforme de l'accès aux études de santé qui indique un bilan catastrophique que ce soit sur le déploiement de la réforme, son illogisme ou sur le pilotage du ministère jugé extrêmement défaillant.

Monsieur Patrick HASSENTEUFEL insiste sur la nécessité d'obtenir un groupe d'étudiants supplémentaire car c'est un crève-cœur de n'accueillir que 60 étudiants alors que la demande est forte.

Monsieur Franck MONNIER évoque 2 800 étudiants classés pour 350 places en droit parcours droit et environ 600 candidatures pour 40 places en parcours droit-santé.

Monsieur Stéphane OLIVÉSI souhaite faire un point ultérieurement sur les candidatures en science politique car il faut vérifier également l'offre en région parisienne.

Monsieur Pascal FOURNIER, sans connaître parfaitement les contours de cette réforme, partage l'avis de Monsieur Stéphane OLIVÉSI et trouve cette réforme hallucinante.

Madame le Doyen précise que le pourcentage de chance d'accéder à la deuxième année de médecine sera identique pour un étudiant inscrit en LAS droit, en PASS ou en LAS sociologie. Elle ajoute que la Faculté de médecine a prévu des sessions de rattrapage pour les étudiants de LAS 1 accueillis de droit en deuxième année de médecine. Le site Internet de la Faculté sera prochainement actualisé afin d'informer les étudiants sur la mise en place de cette réforme.

Madame le Doyen remercie les membres du Conseil de leur présence et les informe d'un potentiel Conseil de Faculté le 8 juillet si toutefois des points devaient faire l'objet d'un vote avant la fin de l'année universitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 10h30.